



## VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

N° 4

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet mis en délibération** : Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine au titre de l'exercice 2022 et de subventions complémentaires.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

Le jeudi 7 juillet 2022 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Marie-Laure GODIN, Maire Adjoint, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 1 juillet 2022.

ETAIENT PRESENTS : 43

Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Monsieur Sébastien POIDATZ, Madame Dorine BOURNETON, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY, Monsieur Denys ALAPETITE, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Monsieur Rémi LESCOEUR, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT.

EXCUSES REPRESENTE(S) : 8

Madame Béatrice BELLIARD qui a donné pouvoir à Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Madame Isaure DE BEAUVALL qui a donné pouvoir à M. Philippe TELLINI, Monsieur Olivier CARAGE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur André DE BUSSY qui a donné pouvoir à M. Guillaume BAZIN, Madame Cathy VEILLET qui a donné pouvoir à M. Alain MATHIOUDAKIS, Madame Agathe RINAUDO qui a donné pouvoir à M. Yann-Maël LARHER, Monsieur Hilaire MULTON qui a donné pouvoir à M. Antoine DE JERPHANION, Monsieur Evangelos VATZIAS qui a donné pouvoir à Mme Baï-Audrey ACHIDI.

ABSENTS : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Monsieur Michel AMAR, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Bertrand AUCLAIR.

Madame Marie THOMAS a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur.

« Mes chers collègues,

La programmation du contrat de développement avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine portera sur un total de 12 424 171 € sur la durée du contrat de 3 ans (2022-2024) dont 7 000 000 € en investissement et 5 424 171 € en fonctionnement y compris 1 517 733 € de subventions aux associations. Le montant des versements de crédits des subventions aux associations est établi à 455 911 € pour chacune des années 2022 et 2023 et à 605 911 € en 2024.

Il vous est ainsi proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement 2022 dans le cadre de la contractualisation au bénéfice des structures suivantes :

A.C.B.B.	242 090 €
Agrippine	1 300 €
Bien Vieillir à Boulogne	800 €
Chœur d'Artichaut	2 800 €
École de glace de la patinoire de Boulogne	1 850 €
École des Arts de la Piste – Cirque Nomade	6 000 €
Forum Universitaire de l'Ouest Parisien	5 000 €
Groupe d'expression culturelle brésilienne – Cie Claudio Basilio	3 100 €
Handidanse – Handi'Art	1 600 €
Tennis Club de Boulogne-Billancourt (T.C.B.B.)	25 200 €
Voiles de Seine	5 200 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>294 940 €</b>
C.C.A.S. - C.L.I.C.	160 971 €
<b>TOTAL</b>	<b>455 911 €</b>

Par ailleurs, il vous est aussi proposé l'attribution de deux subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2022, la première d'un montant de 2 000 € au bénéfice de l'association Scouts et Guides de France – Groupe de Boulogne dans le cadre du soutien des projets jeunesse pour l'accueil de jeunes libanaises au camp d'été Scout et la seconde d'un montant de 39 320 € en faveur du Centre Ludique de Boulogne-Billancourt pour l'aider à faire face à son besoin de financement pour l'exercice 2022. »

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales du 4 juillet 2022,

Vu l'avis de la Commission des Finances et des Affaires Economiques du 4 juillet 2022,

Sur l'exposé qui précède.

### DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup> : Dans le cadre de la contractualisation entre la Ville et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, les subventions suivantes sont attribuées, au titre de l'année 2022, aux structures ci-après désignées :

<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Associations</b>	<b>Montant de la subvention 2022</b>
933	A.C.B.B	242 090 €
933	Agrippine	1 300 €
933	Bien Vieillir à Boulogne	800 €
933	Chœur d'Artichaut	2 800 €
933	École de glace de la patinoire de Boulogne	1 850 €
933	École des Arts de la Piste – Cirque Nomade	6 000 €
933	Forum Universitaire de l'Ouest Parisien	5 000 €
933	Groupe d'expression culturelle brésilienne – Cie Claudio Basilio	3 100 €
933	Handidanse – Handi'Art	1 600 €
933	Tennis Club de Boulogne-Billancourt (T.C.B.B.)	25 200 €
933	Voiles de Seine	5 200 €
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>294 940 €</b>
934	C.C.A.S. – C.L.I.C.	160 971 €
	<b>TOTAL</b>	<b>455 911 €</b>

Article 2 : Deux subventions de fonctionnement complémentaires sont attribuées, au titre de l'exercice 2022, aux associations désignées ci-dessous :

<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Associations</b>	<b>Montant de la subvention 2022</b>
933	Scouts et Guides de France – Groupe de Boulogne	2 000 €
933	Centre Ludique de Boulogne-Billancourt (CLuBB)	39 320 €

Article 3 : Les dépenses seront constatées aux différents chapitres du budget de l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité

Pour : 51

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 12 juillet 2022  
N° 092-219200128-20220707-135528-DE-1-1

Pour copie conforme,  
le Maire,

